

5. INSTALLATION DE LA VIDEOPROTECTION A MOZAC

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26	L'an deux mille vingt-quatre le lundi 09 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi 03 septembre deux mille vingt-quatre.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23	

Présent(e)s : 20

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATTESTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX,, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, SYLVIE GRENIER, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

Représenté(e)s : 3

MURIELLE PANIAGUA REPRESENTEE PAR DANIEL JEAN  
AMANDINE MENUZZO REPRESENTEE PAR FRANCOISE TISSANDIER  
YVES JAOUEN REPRESENTE PAR GENEVIEVE NICOLAS

ABSENT(E)s et non Représenté(e)s : 3

CYRILLE BEC  
DAVID GUASLARD  
INGRID GIVRY

SECRETAIRE DE SEANCE : FRANÇOISE TISSANDIER

Suite au rejet par la Préfecture de la demande de première installation de la vidéoprotection sur la commune considérant que le projet n'était pas suffisamment abouti, Monsieur le Maire et le bureau municipal ont décidé de travailler un cahier des charges et de lancer une consultation en procédure adaptée avec publication, intégrant l'acquisition des caméras et de la centrale de visionnage/stockage mais également l'installation électrique de celles-ci et la formation aux référents désignés.

La consultation se décompose en 2 tranches :

- Une tranche ferme portant sur les préconisations d'implantation du rapport DGPN-DNSP, intégrant la rue de l'Hôtel de Ville, l'avenue Jean Moulin, l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Léo Lagrange mais également des sites supplémentaires tels que la rue Louis Dalmas, la place du 01er Mai et la place Charles de Gaulle.
- Une tranche optionnelle : L'idée derrière cette tranche optionnelle est que l'installation sur des sites complémentaires soit analysée. La programmation de ces installations dépendra des premiers retours d'expériences de la première installation. Les sites sont Le parvis et le parc de l'Abbaye ainsi que la place Camille Rigal

Le système de captation, visualisation et stockage des images doit permettre à la commune de Mozac :

- D'apporter des éléments informatifs décisifs dans une enquête judiciaire ou administratives
- Désincriminer le cas échéant
- Constituer un appui opérationnel aux interventions((lecture des plaques d'immatriculation dans les 2 sens)

- Dissuader et contribuer à la prévention de la délinquance
  - Aider à la gestion des évènements publics (festivités, marchés, etc.)
  - Aider à la gestion des incidents (surveillance de flux, identification, personnes inertes, etc.)
- 
- Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'installation de la vidéoprotection sur la commune et de valider les sites de la tranche ferme et de la tranche optionnelle

Le conseil municipal :

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

✓ DECIDE L'installation de la vidéoprotection sur la commune de Mozac sur les sites de la tranche ferme et de la tranche optionnelle

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 09 septembre 2024  
Le Maire,

Marc REGNOUX



Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240909-24D02DELIB047-DE